

## Entretien avec Soumaïla Sanou Président du Comité interprofessionnel des filières céréales et niébé du Burkina (CICB)

*Cette interview a été réalisée lors d'un voyage d'étude sur les interprofessions françaises organisé par la Fondation FARM du 17 au 19 décembre 2012 à Paris.*

### **Inter-réseaux : Pouvez-vous présenter les activités récentes du CICB ?**

**Soumaïla Sanou :** Ces deux dernières années, les activités du CICB se sont surtout concentrées sur le réseautage des acteurs céréaliers d'Afrique de l'Ouest. C'est une activité que nous avons démarrée en 2009, suite à l'atelier de validation d'une étude sur la chaîne de valeur du maïs, qui s'est tenu à Accra. Dans les travaux de groupe de cet atelier, nous avons jugé important de mettre en place une organisation céréalière sous régionale pour rassembler tous les acteurs de la chaîne de valeur du maïs [il s'agit du Réseau ouest africain des céréaliers (ROAC)]. Quand on parle de chaîne de valeur, il faut considérer tous les maillons, notamment la production, la commercialisation, le transport, la transformation et les équipementiers. A l'époque, il n'y avait qu'au Burkina Faso que l'on trouvait une interprofession céréales. Le mandat a donc été donné au CICB de voir comment amener les autres pays à mettre en place des interprofessions céréales.



### **Inter-réseaux : Quelles ont été les étapes de la création du réseau ouest africain des céréaliers (ROAC) ?**

**SS :** Nous avons d'abord organisé un atelier à Ouagadougou en 2009-2010 pour élaborer un plan de plaidoyer, avec l'ensemble des pays qui étaient présents au précédent atelier d'Accra (à savoir le Mali, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger, le Ghana, le Togo et le Bénin). Cet atelier nous a permis d'identifier des points focaux par pays. Nous avons également insisté sur l'élaboration des plans de plaidoyer et sur la reconnaissance juridique.

Nous avons ensuite organisé des ateliers de sensibilisation dans chacun de ces pays. Le CICB a élaboré un programme d'information et de sensibilisation pour amener ces pays à constituer des interprofessions. Dans chaque pays nous avons essayé de mettre en place un comité interprofessionnel provisoire, avec un groupe de producteurs, des représentants de commerçants, des transformateurs, transporteurs et parfois même des équipementiers.

Après cela, il a fallu élaborer des activités de renforcement des capacités. Nous avons identifié un certain nombre de capacités à renforcer, parmi lesquelles le leadership féminin. Nous avons donc organisé un atelier pour les membres du réseau à Ouagadougou.

Ensuite, nous avons organisé un atelier de renforcement sur la contractualisation, car c'est un élément important dans les interprofessions ; il peut s'agir de contrats entre des acteurs de la même filière, ou de contrats entre deux pays (par exemple, un contrat du Programme alimentaire mondial peut lier des producteurs burkinabés à des acheteurs au Niger). Très souvent les contrats ne sont pas respectés par les acteurs parce qu'ils ne connaissent pas le contenu même du contrat. Nous avons donc conduit des ateliers pour expliquer aux opérateurs le contenu de ces contrats, les obligations, les recours aux juridictions, etc.

Nous avons aussi fait un atelier sur l'organisation et le fonctionnement de nos organisations professionnelles, c'est-à-dire la gestion coopérative de nos organisations.

L'ensemble de ces activités nous a conduit à voir avec le projet ATP (*Agribusiness and Trade promotion, projet financé par USAID*), qui est le partenaire qui nous a accompagné, s'il était réellement nécessaire de mettre en place une organisation sous régionale des céréaliers ouest africains. Un bureau d'étude a donc fait une étude dans les pays concernés pour voir la nécessité de mettre en place une telle organisation. Les 10 et 11 octobre 2012, nous avons organisé un atelier d'évaluation à Ouagadougou, avec des acteurs céréaliers ouest africains, des partenaires au développement, des représentants de la Cedeao et de l'UEMOA, du Cilss et des représentants de l'UE, et de l'USAID.

Suite à cet atelier, nous avons mis en place un groupe de travail, qui s'est réuni à Accra, pour discuter des textes statutaires du futur réseau régional des céréales et de son plan stratégique opérationnel. Une deuxième rencontre a eu lieu récemment à Lomé pour définir les points clés de ce plan stratégique opérationnel.

**IR : Y a-t-il une date prévue pour la mise en place du ROAC ?**

**SS :** Nous avons une feuille de route. Toutes les organisations qui seront membres doivent se mettre en conformité d'ici le 20 février 2013. L'assemblée constitutive du ROAC aura lieu en mars, avant que le projet ATP ne se termine, car nous préférons mettre en place le réseau en sa présence.

**IR : Quelles vont être les missions de ce réseau ?**

**SS :** Elles seront nombreuses. Quand on voit le vide juridique sur la problématique de la commercialisation des céréales dans les pays, le réseau aura beaucoup à faire. Aujourd'hui, la libre circulation des biens et des personnes ne s'applique pas dans le cas des céréales, et la commercialisation des céréales d'un pays à l'autre est très compliquée. Il y a souvent des restrictions saisonnières, instaurées par les Etats. Nous ne condamnons pas cela, il s'agit peut-être d'incompréhension. Il se peut que les décideurs n'aient pas toutes les informations nécessaires pour prendre les bonnes décisions. Si par exemple, pour cause de mauvaises conditions de production, le Burkina Faso a un besoin d'importations, le Togo ou le Bénin pourraient produire ce supplément de demande, pour peu que l'information soit connue. Le réseau devra recueillir ces informations et les compiler dans des bases de données où tous pourront consulter les informations relatives aux résultats des campagnes agricoles dans les différents pays.

**IR : Comment va se positionner le ROAC par rapport aux autres organisations de la sous-région, comme le ROPPA ?**

**SS :** Le ROAC n'aura pas les mêmes activités, ni la même composition que le ROPPA, car celui-ci ne comprend que des organisations de producteurs ; le ROAC sera composé des interprofessions céréales de chaque pays, donc de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Les missions doivent se recouper en partie, nous avons vu que le ROPPA travaille beaucoup sur la question des plaidoyers, sur la libre circulation des biens et des personnes. Avec un réseau qui travaillera de façon spécifique sur la question des céréales, et appuiera ce que fait le ROPPA, nous avons de meilleures chances de pouvoir gagner la bataille.

**IR : Aujourd'hui, en décembre 2012, est ce que les interprofessions céréalières sont déjà constituées dans les autres pays que le Burkina ?**

**SS :** Pas encore, mais c'est en construction. Par exemple, la Côte d'Ivoire aura normalement mis son interprofession en place d'ici fin décembre. Les autres pays doivent se tenir à leur feuille de route.

**IR : Le CICB continue-t-il ses activités au Burkina Faso ?**

**SS :** Oui, nous avons participé à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les interprofessions. La question de la commercialisation des céréales nous tient vraiment à cœur. Nous sommes en train de construire deux magasins pour deux unions qui font de la commercialisation groupée, liée à l'« opération intrants », qui aide les producteurs à préfinancer leur campagne et à ne pas dépendre d'une institution financière. Après la récolte, le producteur met une partie de sa production de côté : elle est collectée par les organisations de producteurs dans ces deux régions, qui commercialisent le produit et paient des intrants, notamment des engrais, aux producteurs qui ont participé à l'opération. Les ressources restantes après l'achat des engrais sont versées sur un compte bancaire au bénéfice des producteurs. Nous mettons en œuvre ce mécanisme pour la 7<sup>e</sup> année consécutive.

*Propos recueillis à Paris, en décembre 2012*